



DÉCLARATION CSE,

Bientôt deux années de crise sanitaire, des salariés qui s'adaptent à toutes les situations et une question qui se pose encore et toujours :

Quelle reconnaissance pour le personnel ?

Une négociation salariale devait se tenir le 9 décembre 2021, mais elle a, finalement, été reportée au 13 décembre par l'UCANSS.

Peut-être allez-vous nous dire que c'est l'affaire du national, que les négociations salariales ne se tiennent pas dans les organismes locaux, mais nous estimons qu'il est aussi de votre responsabilité d'employeur de porter nos revendications et notre colère auprès du Comex et de l'UCANSS.

Seulement 0,5% d'augmentation de la valeur du point en 10 ans, croyez-vous Madame la Directrice que nous allons supporter cela encore longtemps ? Et vous savez très bien que ce ne sont pas les mesures individuelles qui compensent l'augmentation du coût de la vie.

Il est de votre devoir, de contraindre l'UCANSS à augmenter l'enveloppe de la RMPP que vous subissez au même titre que nous. Les salariés ont besoin d'une véritable reconnaissance de leur travail par une obtention automatique de points de compétences, tous les 3 ans, ainsi que d'une augmentation de la valeur du point, chaque année.

Tout le monde s'accordera à dire que durant cette crise sanitaire, la Sécurité sociale a encore pleinement rempli son rôle d'amortisseur de la crise, comme lors de la crise de 2008 et pourtant, quelle reconnaissance pour le personnel ? Les salariés ne peuvent plus se contenter de simples remerciements de nos dirigeants.

L'employeur s'évertue à parler de l'importance du collectif de travail alors que depuis des années, il s'est employé à le détruire notamment par l'individualisation des mesures salariales !

C'est pourquoi, nous demandons la revalorisation collective des salaires par l'augmentation de la valeur du point.

En passant d'un système automatique de revalorisation collective à l'individualisation de la rémunération, nos salaires et le collectif de travail en ont pris un coup !

Les salariés de la Sécurité sociale ont énormément perdu avec ce système, près de 33 000€ pour un niveau 3 soit 1,5 an de travail gratuit !

La valeur du point doit être fixée à 10€ et nos directions locales doivent aussi porter devant le Comex et l'UCANSS la revendication de l'augmentation générale des salaires, car c'est ça, la première forme de reconnaissance du travail accompli par les salariés !